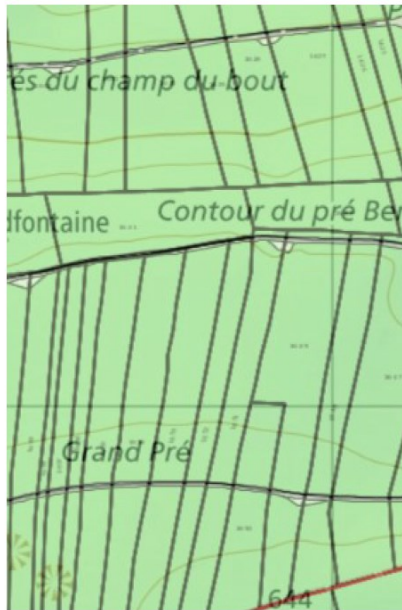


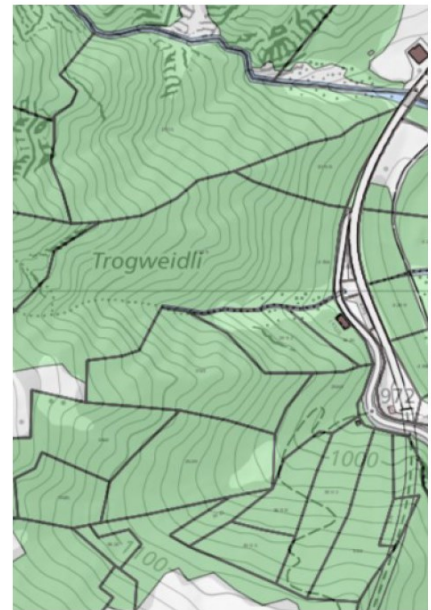
Réunir les propriétaires privés: quatre exemples réussis



Extrait des parcelles, Mendrisiotto (TI)



Extrait des parcelles, Grandfontaine (JU)



Extrait des parcelles, Engstligental (BE)

Yves Wiedmer, Adrian Schnyder, Pierre Alfter* | Réaliser des coupes de bois sur de petites parcelles forestières de propriétaires différents est un défi. Les exemples de regroupement de propriétaires présentés visent à favoriser la réalisation d'interventions en forêt.

En Suisse, une partie de la propriété forestière, principalement privée, est très morcelée; des propriétaires ont même perdu le lien avec leurs parcelles où plus aucune intervention n'a été réalisée depuis des années, voire des décennies, alors que de nouveaux enjeux d'adaptation et d'exploitation apparaissent. Pour motiver de tels propriétaires, des initiatives individuelles ont vu le jour. Sur mandat de la division Forêts de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), des exemples récents ont été recherchés et documentés. Nous en présentons quatre, qui sont autant de succès.

La Suisse compte 1,3 million d'hectares de forêt et environ 250'000 propriétaires (Walker, Artho 2018). Ces derniers ont fait l'objet de plusieurs études pour mieux les caractériser tout en favorisant les coopérations entre propriétaires forestiers publics. Sur de petites parcelles, la réalisation d'interventions sylvicoles est un défi. En parallèle, la Politique forestière 2020 de la Confédération définit les objectifs pour les boisés de notre pays (augmentation de la capacité de production, adaptation aux changements climatiques, transmission des connaissances...).

Un regroupement de petits propriétaires peut favoriser la réalisation des interventions qui répondent à ces objectifs. Le présent projet de recherche s'est focalisé sur des collaborations inscrites dans la durée et qui ont déjà débouché sur des interventions dans des peuplements inexploités de longue date.

Dans les exemples des cantons de Zurich et du Jura, les éléments déclencheurs ont été des projets d'amélioration foncière (AF). A Grandfontaine (JU), cette AF a permis d'améliorer la desserte d'un massif forestier et la création d'une communauté de gestion. A Bäretswil (ZH), l'AF n'a pas abouti, mais une corporation de forêt privée s'est créée sur une base volontaire. Pour Forst Frutigland et la coopérative du Mendrisiotto, ce sont des projets impliquant les services forestiers cantonaux qui ont été à l'origine des regroupements. L'effectif de propriétaires participant aux regroupements est très divers (voir tableau 1).

Les défis économiques

Les conditions difficiles qui règnent sur le marché du bois (coûts des interventions, prix bas du bois, ...) sont un élément qui se retrouve dans tous les exemples présentés. Ce facteur a aussi été évoqué dans le cadre des recherches comme un frein important pour de telles initiatives.

A Grandfontaine, la communauté de gestion étant encore assez récente et la situation économique défavorable, il n'est pas facile d'organiser des interventions en forêt. Pour l'instant, elles se limitent à des actions ponctuelles.

Dans le Mendrisiotto, un deuxième projet d'intervention a été élaboré, mais la coopérative n'a pas encore trouvé les moyens de financer les coûts non couverts par les subventions pour les forêts protectrices et la vente des bois. Malgré l'engagement des communes, le projet est encore en attente.

Dans la corporation de forêt privée de Bâretswil, il est parfois difficile de garantir que les interventions n'engendrent aucun coût pour les propriétaires, au vu de la situation du marché du bois.

Soutiens financiers et cotisations

A Grandfontaine, les membres du groupement payent une contribution annuelle de fonctionnement et une autre pour l'entretien de la desserte, à laquelle participe aussi la commune. Une dotation cantonale de départ a été allouée au groupement.

Dans la coopérative du Mendrisiotto, les membres privés et publics versent une cotisation annuelle identique. La gestion forestière est déléguée à la coop qui finance les travaux et s'occupe de la vente des bois. Les propriétaires restent cependant libres d'intervenir sur leurs propres parcelles, à condition que ces interventions n'entrent en conflit ni avec la planification forestière, ni avec les objectifs de la coop.

A sa création, Forst Frutigland a bénéficié d'un soutien financier et de conseils de l'Office cantonal des forêts. Durant la phase pilote de deux ans, pendant laquelle les responsables espèrent également acquérir des connaissances pour de futurs projets similaires, les gardes forestiers de l'État notent les heures réalisées pour l'organisation, mais le canton ne les facture pas. Les cinq communes s'acquittent d'une contribution annuelle à Forst Frutigland. Il est prévu de constituer une réserve financière pour préfinancer les projets dans leur phase de démarrage. Des contrats de gestion de 20 ans sont prévus avec les propriétaires privés, auxquels la plus grande part possible des recettes devrait revenir.

La corporation de forêt privée de Bâretswil a aussi reçu une aide cantonale de départ. Les bénéfices de la vente des bois reviennent à la corporation, qui pourrait, en théorie, en reverser une part à ses membres; elle y renonce pour le moment, jugeant déjà satisfaisant de couvrir ses frais de gestion.

Collaborations

Les collaborations avec d'autres acteurs jouent un rôle important. A Grandfontaine, elle est étroite avec le garde forestier dont l'expertise et l'expérience sont primordiales pour le groupement. Le garde est convié à toutes les réunions du comité.

Dans le Mendrisiotto, la coopérative collabore avec un bureau d'ingénieurs forestiers pour la planification et la gestion des travaux forestiers ainsi que pour la gestion de données des propriétaires. Ce bureau est impliqué dans l'organisation des événements d'information pour le public. Il assiste, à la demande, aux séances du comité de la coopérative.

Pour sa mise en place, Forst Frutigland a collaboré avec l'office cantonal des forêts; un bureau de conseil a aussi apporté son soutien pendant cette période. Des collaborations sont en place et vont être élargies avec les gardes forestiers de l'État. Pour les interventions, Forst Frutigland fait si possible appel à des entreprises forestières de la région. De manière générale, Forst Frutigland est de plus en plus perçu comme partenaire par les propriétaires forestiers.

A Bâretswil, le garde est impliqué dans la corporation de forêt privée. Les travaux sont pratiquement tous réalisés par des entrepreneurs présents dans la commune ainsi que par des agriculteurs formés aux travaux de bûcheronnage.

Facteurs de réussite

Les facteurs de réussite sont divers. Dans le Mendrisiotto, la préoccupation de propriétaires voyant leurs forêts se dégrader a joué en faveur de la création de la coopérative. Déjà lors des réunions d'information, les propriétaires présents ont exprimé leur crainte de ne pouvoir gérer et exploiter seul leurs forêts de manière durable et compris qu'il valait la peine d'unir leurs forces. L'établissement d'un plan de gestion a permis de définir des objectifs et des mesures, offrant aux propriétaires attachés à leur forêt une vision assez détaillée de l'avenir.

A Grandfontaine, la réalisation de la desserte a augmenté l'intérêt des propriétaires à prévoir des travaux dans leurs forêts.

Forst Frutigland vient de commencer ses activités. Il est trop tôt pour tirer un bilan. Cependant, le fait qu'il y existe désormais un maître d'ouvrage pour des projets en dehors des forêts protectrices (par exemple en faveur de la biodiversité) devrait permettre de nouvelles interventions. L'attitude positive des cinq communes intégrées dès la création de Forst Frutigland a contribué à sa réussite. Les interventions concernent actuellement 40 hectares par an. L'objectif est de doubler cette surface.

La corporation de forêt privée de Bâretswil a été créée sur une base volontaire; elle est composée exclusivement de propriétaires motivés et c'est un atout. A cela s'ajoutent les soutiens cantonaux au niveau personnel et financier pour le processus de mise en place.

Autres éléments et constats

Les recherches dans le cadre de ce projet ont révélé l'importance capitale de l'information des propriétaires forestiers. Cette information requiert un investissement important en temps de la part des personnes qui mettent en place de telles organisations. Dans ce contexte, une planification sylvicole pour l'ensemble de la surface, par exemple sous forme d'un plan de gestion, permet d'appuyer le travail d'information et sert de base de décision pour les propriétaires souhaitant s'engager.

On constate également dans tous les exemples présentés un engagement important des personnes à l'origine de telles organisations, ce qui participe grandement à leur succès. Ce dernier est aussi tributaire de l'intérêt que les propriétaires lui portent et qu'ils y trouvent.

Dans la première phase du projet pilote dans le Mendrisiotto, l'Association des communes du Generoso et le bureau d'études ont dû consentir de gros efforts pour attirer l'attention et informer tous les propriétaires forestiers. Le constat est que si des propriétaires publics participent activement à un projet de regroupement, ils peuvent exercer une influence positive encore plus efficace sur les propriétaires privés.

L'organisation de Forst Frutigland étant encore toute récente, l'enjeu principal sera ici de mobiliser la foule de propriétaires forestiers privés. Pour la corporation de forêt privée de Bâretswil, comme pour les autres exemples, l'aspect économique des interventions forestières influence bien sûr fortement le potentiel de mobilisation de propriétaires privés.

Conclusions

Ces exemples de regroupements montrent les différentes formes possibles et les succès qui en découlent. Cette diversité souligne l'importance de solutions adaptées au contexte initial. Simultanément, certains facteurs communs ressortent de ces exemples. La mise en place d'un regroupement de plusieurs propriétaires nécessite un travail de départ qui doit bénéficier de soutiens. Ces appuis peuvent consister en ressources humaines, ils peuvent aussi être financiers, provenir du canton ou d'autres collectivités.

Une fois que le regroupement existe, les conditions économiques, principalement le marché des bois et les rémunérations, par exemple sous forme de subventions, déterminent les interventions forestières qui peuvent ou pourront être réalisées.

L'information des propriétaires est également primordiale; elle exige une attention particulière, tant durant la phase de création que pour le fonctionnement des regroupements dans la durée. Dans certains cas, cette

information peut être soutenue, par exemple par une planification sylvicole avec des objectifs clairs permettant aux propriétaires de s'identifier aux mesures à prendre. Malgré les défis présents dans chaque regroupement, ces exemples montrent les bénéfices qu'ils apportent aux propriétaires tout comme les interventions rendues possibles dans des massifs restés longtemps sans interventions. ■

METHODE

Une première recherche de regroupements de petits propriétaires a été réalisée au moyen d'un questionnaire envoyé à tous les services forestiers cantonaux en 2020. Dans une deuxième phase, des exemples choisis ont été documentés et analysés plus en détail.

Plusieurs cas ayant déjà été présentés dans l'étude «Avenir de la forêt privée suisse» (Bernasconi, Godi 2014), seuls des exemples postérieurs à 2014 ont été retenus. La méthode choisie ne garantit pas une liste exhaustive des organisations de propriétaires privés. Mais tous les services forestiers cantonaux ayant été contactés, elle doit offrir une vue d'ensemble assez complète tout de même.

Les recherches ont conduit à l'identification de 50 exemples concrets de regroupements, avec des formes de coopération et des dates de création très variées. Quatre cas parmi les 8 exemples récents sont présentés ici.

GRANDFONTAINE: UN ESPACE DE PRODUCTION

Le groupement forestier de Grandfontaine (armoiries ci-contre, *Wikicommons*) s'étend au sud de la commune du même nom, en Ajoie. Il a été créé dans le cadre d'un remaniement parcellaire, afin d'améliorer la desserte forestière d'un secteur avec de nombreuses parcelles de propriétaires forestiers privés.

Le groupement a démarré le 1^{er} janvier 2018. Les forêts concernées sont d'un seul tenant, de 104 hectares. Il s'agit principalement de hêtraies. Leur fonction première est la production de bois. Cent treize propriétaires, possédants d'environ 200 parcelles, font partie du regroupement. Pour l'exercice 2019/2020, les volumes exploités ont atteint environ 400 m³.

MENDRISIOTTO: IDENTIFIER LES PROPRIETAIRES A ETE PRIORITAIRE

La Cooperativa dei proprietari di bosco del Mendrisiotto a été créée en 2017. Son objectif prioritaire est la gestion du patrimoine forestier et la sauvegarde des intérêts de ses membres.

La superficie boisée est de 610 hectares, surtout constituée de forêts protectrices répartie en 892 parcelles pour 366 propriétaires. Le périmètre s'étend dans la vallée dell'Alpe au pied du Monte Generoso, sur les communes de Mendrisio (armoiries ci-contre, source *Wikicommons*) et de Castel San Pietro. Dans la région du Mendrisiotto, la mobilisation de bois est particulièrement difficile, compte tenu d'un fort morcellement de la forêt privée, à quoi s'ajoutent les difficultés d'accès et les fortes déclivités.

La création de cette coopérative fait suite à une étude sur le potentiel de regroupements de propriétaires afin de créer de meilleures conditions pour la mobilisation du bois. Actuellement, 118 propriétaires forestiers ont rejoint la coopérative ; 72% sont des privés, 28% sont publics. La superficie boisée des adhérents atteint 338 hectares, dont 87 hectares (26%) en main publique (commune, bourgeoisie et paroisse). Depuis sa création, la coopérative s'est concentrée sur l'identification des propriétaires de parcelles, afin de pouvoir les contacter et leur proposer une adhésion.

Un premier projet d'entretien de la forêt protectrice a débuté en 2018. Il doit se poursuivre jusqu'en 2023 et prévoit, sur 24 hectares, la coupe et l'exploitation de 3000 m³ de bois, dont des résineux issus d'une plantation.

FORST FRUTIGLAND: DES PROPRIETAIRES PAR MILLIERS

Forst Frutigland Geschäftsstelle – approximativement en français «Agence des forêts du pays de Frutigen» – a débuté ses activités le 1^{er} juillet 2020. Des 8000 hectares de forêt que compte le périmètre dans les vallées de la Kander et de l'Engstligen, environ 90% sont de la forêt protectrice. Ces boisés sont majoritairement en main privée. La proportion de détenteurs de petites surfaces – il s'agit de plusieurs milliers de propriétaires – atteint presque 60%.

Pour son organisation, Forst Frutigland a choisi le modèle d'une commune-siège, dans le cas présent Reichenbach (armoiries ci-dessus, source *Wikicommons*), avec quatre autres communes affiliées (Frutigen, Kandergrund, Kandersteg et Adelboden).

Un chargé d'affaire a été engagé par Forst Frutigland, auquel le canton a délégué la tâche étatique du martelage. Les communes lui confient les missions liées à la gestion des forêts protectrices.

FORET PRIVEE DE BÄRETSWIL: UNE CORPORATION DANS LA COOPERATIVE

Chaque propriétaire possédant une parcelle boisée sur la commune de Bäretswil (armoiries ci-contre, source *Wikicommons*) devient automatiquement membre de la coopérative du triage forestier du lieu, la Forstreviergenossenschaft. Cette coopérative n'a cependant pas de mission particulière à l'égard des forêts privées.

Les détenteurs intéressés de ces dernières relèvent de la corporation de la forêt privée, la Privatwaldkorporation, active depuis 2017. Elle fut lancée dans le sillage d'un échec, celui d'un projet d'amélioration foncière qui capota au début des années 2010.

La coopérative du triage forestier de Bäretswil compte 800 hectares de forêt, avec 300 propriétaires et 1400 parcelles. La corporation de la forêt privée, à l'intérieur du triage, compte quant à elle 59 hectares détenus par 35 propriétaires.

Environ deux tiers de la surface de la corporation de la forêt privée est regroupé et forme ainsi une unité de gestion pertinente. Pour les autres surfaces, les efforts se poursuivent pour obtenir une meilleure structure d'exploitation. Actuellement, ce sont entre 200 et 500 m³ de bois rond et de bois-énergie qui sont récoltés par année dans la corporation de forêt privée.

FORETGENEVE: UN CINQUIEME CAS UN PEU A PART

ForêtGenève est née de la fusion de quatre associations préexistantes, celles de Veyrier, Gy-Jussy-Presinge, Genève Ouest et Rive droite du Lac. Elle couvre l'ensemble du territoire cantonal. Les quatre associations d'origine étaient limitées géographiquement et avaient été créées chacune pour répondre à une nécessité particulière comme l'alimentation d'un chauffage à plaquettes, ou à des demandes venant de différentes communes.

Les surfaces de la nouvelle association sont réparties sur tout le canton, principalement dans les grands massifs forestiers de Jussy, Chancy et Satigny. En tout, les 204 membres de ForêtGenève détiennent 617 hectares de forêt sur les 1100 hectares en mains privées et les 300 hectares en mains communales que compte le canton.

Sur les 3 dernières années, les exploitations ont atteint en moyenne 3200 m³/an. La quantité annuelle est cependant très variable, puisque ForêtGenève dépend de l'accord des propriétaires pour récolter. L'association vient de construire un hangar à plaquettes pour la valorisation du bois-énergie. Elle gère une partie des forêts domaniales et fournit d'autres prestations dans le cadre de contrats de prestations.

Auteurs :

Yves Wiedmer, Adrian Schnyder : Bureau Nouvelle Forêt Sàrl, Fribourg. Pierre Alfter : Services écosystémiques forestiers et sylviculture, division Forêts, Office fédéral de l'environnement (OFEV), Berne

Cette étude a été réalisée sur mandat de la division Forêts de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV)

Adaptation : LA FORET